



**Les Cahiers Bleus de  
La Grande Loge Indépendante  
De France**

**Cahier N°19  
« Les spécificités de la Grande Loge  
Indépendante de France. »**

---

### Les spécificités de la Grande Loge Indépendante de France.

Six années ont passé depuis la création/consécration de la Grande Loge Indépendante de France. Fondée en 2013 par un groupe de Francs-maçons multi rites épris d'une maçonnerie :

- pure, ancienne et sans taches : pas d'innovations ni de déviations politiques, sociétales ou religieuses, pas « d'adaptation » de l'esprit de Confrérie de Métier aux aléas, discussions et modes passagères du monde profane pour garder son esprit d'intemporalité initiatique.
- traditionnelle et régulière : exclusivement masculine, pratique de rituels authentiques, c'est-à-dire ayant des références historiques incontestables : Rite Français (1785), Rite Écossais Rectifié (1778), Rite Écossais d'Écosse (1736), Rite Émulation, Arche Royale (dogmatique), Arc Royal (Rite Écossais d'Écosse) ; autres rites authentiques autorisés (exemple Rite d'York et *side-degrees* du système York),

Elle ouvre, par l'élection d'un nouveau Grand Maître, une nouvelle page de sa courte histoire. Il est donc aujourd'hui légitime de s'interroger, si les valeurs fondamentales qui ont conduit à sa création sont toujours vivantes et partagées par ceux qui se sont joints à elle depuis lors.

C'est pourquoi il est utile de les rappeler ici, pour qu'elles soient largement diffusées, car elles constituent l'essence et la moelle spécifiques de notre Confrérie.

#### ❑ La régularité d'origine.

- Ses membres adhèrent sans réserve aux *Basic Principles* (1929) et usages partagés par la Franc-maçonnerie régulière internationale (ex. 15 engagements d'un Maître Élu avant son installation dans la Chaire de Maître de la Loge).
- De ce fait, la G.L.I.F. a été déclarée « régulière d'origine » par la Déclaration de Vienne, 29 janvier 2014, signée par cinq Grandes Loges Allemagne, Autriche, Belgique, Luxembourg, Suisse, et est considérée comme « un modèle de régularité » ; bien qu'elle ne communique pas et évite de s'afficher dans des blogs et des « événements » publics, elle est très respectée en France comme à l'étranger.

#### ❑ L'esprit de fraternité de chantier.

- Elle est une Société fraternelle avec esprit de chantier opératif, constructif, intime et apaisé, loin des tensions d'égos et de querelles politiciennes ;
- Elle marque la distinction entre Guilde (association loi de 1901, volet civil) et sa Confrérie de métier (Grande Loge, volet maçonnique) ;
- Elle respecte la séparation du matériel (Guilde et président civil) et du spirituel (Confrérie et Grand Maître) ;
- Elle laisse la liberté totale aux Frères de poursuivre leur cheminement initiatique dans les juridictions hors G.L.I.F. de degrés de perfection des Rites pratiqués à la G.L.I.F. ;
- Elle n'interdit pas la double appartenance.

#### ❑ Les Obligations des Frères et Loges librement consenties.

Nous en avons trois :

- Le respect des statuts civils, de la Règle des Maçons (Constitution et Règlement Général) et des *Basic Principles* ;
- L'organisation des Loges en associations civiles autonomes financièrement ;
- La participation des Associations Loge et des Loges aux assemblées annuelles : assemblée civile, Convent et Tenue de Grande Loge.

#### ❑ **Le fonctionnement des Loges.**

- Liberté totale est laissée aux Loges et à leurs travaux dans le cadre des obligations librement consenties ;
- Tout office national est électif (voté par l'assemblée des Délégués des Loges) ;
- Les structures centrales sont minimales, la G.L.I.F. est une Confrérie largement décentralisée :
  - Pas de « Grands Officiers » mais des Frères chargés de chantiers bien définis au Conseil National (mandats annuels), dont ils doivent rendre compte ;
  - Pas « d'Officiers Nationaux » ni « Provinciaux » ;
  - Pas d'organes de contrôle des Loges ;
  - Haut-Conseil (en fait « Conseil des Sages »), à statut strict de conseil, sans pouvoir de décision ; membres élus par l'assemblée des délégués des Loges, démunis du droit de vote aux assemblées maçonniques. Gardien des valeurs de la fondation.
  - Chambre de Justice indépendante, membres élus par l'assemblée des délégués des Loges, interventions éventuelles en « cassation », les différends individuels traités en interne par les Loges pour les aspects maçonniques et les « associations loges » pour le civil. Veille comme Garde des Sceaux sur les aspects juridiques de la constitution et des statuts et règlements intérieurs de la Grande Loge et des Loges.

#### ❑ **L'organisation originale des rites.**

- Le Régime Écossais Rectifié jouit à la G.L.I.F. du privilège unique dans toute la Maçonnerie (qui l'a constamment défiguré), d'être intégralement reconstitué sous forme d'Ordre, selon les Convents des Gaules (Lyon 1778) et de Wilhelmsbad (1782) ;
- La cohabitation du Régime et des autres rites est harmonieuse au sein d'une Grande Loge multi rites, grâce au Traité d'Union G.L.I.F. (Classe Symbolique) – Ordre Intérieur Rectifié Indépendant (Classe Chevaleresque) : Unité intégrale dans souverainetés respectives.

#### ❑ **Les ressources de la Grande Loge à disposition des Loges.**

- Site internet, outil de communication avec les représentants des Loges ;
- Lettre Bimestrielle, outil de communication du Grand Maître et des loges entre elles ;
- Cahiers Bleus, textes originaux d'ouverture historique, spirituels et de réflexion sur des thèmes d'intérêt général ;
- Séminaires avec fournitures de supports sur des thèmes d'intérêt général et symposium annuel des Vénérables-Maîtres permettant des échanges et retours d'expérience sur des thèmes d'animation de Loges ;
- Délégués du Grand Maître en Régions au service des Loges ;
- Disponibilité permanente des Fondateurs au service des Loges et des Frères.

Naturellement ces spécificités ne peuvent être gravées dans le marbre ... ni dans la pierre. Elles ne dépendent que de la bonne volonté de chacun de les conserver pour maintenir la Grande Loge Indépendante de France dans son « ailleurs » de pureté maçonnique. C'est pourquoi elles sont placées sous la sauvegarde de chacun ; c'est pourquoi aussi leur transmission est une condition essentielle de leur pérennité et donc de la responsabilité de chacun. Autrement le risque de banalisation et de perte du sens, si commun, guette toujours toute organisation qui oublierait ses propres racines ...